

**Avis d'attribution provisoire d'un Marché**

**NIF :31230038470**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public

L'APC de **Misserghin** informe les soumissionnaire ayant répondu à **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES.**

Dans les journaux nationaux en arabe du **17/02/2026** منبر القراء

en français **le patriote** en date du **18/02/2026**

l'entreprise suivante, la réalisation de l'opération ci-dessous cité :

L'entreprise	opération	Montant de l'offre en TTC DA	Montant de l'offre en TTC DA après la correction	Délai	NIF	NOTE PRE – QUALIFIE	Observation
Sarl grands travaux routiers de l ouest'	Réhabilitation de la voirie et aménagement urbain au niveau de la commune misserghin (programme adsec). <b>Lot 01</b> :Sortie Misserghin En Direction De La Commune De Boutelelis.	8.460.186.00 DA	8.460.424.00 DA	03mois	001546084281212	62.5	Pré-qualifié Techniquement moind disant
بن عيسى يوسف	Réhabilitation de la voirie et aménagement urbain au niveau de la commune misserghin (programme adsec) <b>Lot 02</b> :Route De La Gare Ferroviare	2.959.411.00 DA	3.114.349.00 DA	45 jours	186310800044190	82	
بن عيسى يوسف	Réhabilitation de la voirie et aménagement urbain au niveau de la commune misserghin (programme adsec) <b>Lot 03</b> : Hai El Weam a Côte De L' Ecole Bouchentouf Ben Khatou.	3.752.070.00 DA	3.766.350.00 DA	30 jours	186310800044190	82	
Sarl grands travaux routiers de l ouest'	Réhabilitation de la voirie et aménagement urbain au niveau de la commune misserghin (programme adsec) <b>Lot 04</b> :Hai El Manar 2éme Tranche.	6.533.338.00 DA	6.490.498.00 DA	03mois	001546084281212	62.5	

Tout soumissionnaire contestant le choix, peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis par voix de presse, auprès de la commission compétente, conformément à l'article 82 du présent décret..

Fait à le .....

**Chargé de l'administration de la gestion  
des services commune de misserghine**